

PROJET DE REGIONAL DE RECHERCHE-ACTION SUR LA TAXATION DES PRODUITS DU TABAC EN AFRIQUE DE L'OUEST

Commanditaire : CONSORTIUM POUR LA RECHERCHE ECONOMIQUE ET SOCIAL (CRES)

Résumé

Dans le cadre du programme des Analyses Situationnelles du Tabagisme en Afrique (ASTA), la présente étude a permis d'établir le profil-pays de taxation du tabac en Côte d'Ivoire. Elle s'articule autour de trois grands points.

Premièrement, elle décrit le contexte général. Malgré l'absence de données nationales complètes sur la situation du tabagisme, des études sur la ville d'Abidjan révèlent que le tabagisme est l'une des plus importantes causes de décès en Côte d'Ivoire. Face à cette situation, les pouvoirs publics éprouvent des difficultés à établir une législation claire pouvant dissuader la consommation des produits du tabac. En fait, l'État Ivoirien adopte une attitude bivalente marquée par une volonté de protéger la population contre les méfaits du tabac, mais aussi de garantir les droits des producteurs et consommateurs du tabac.

Deuxièmement, cette étude dresse un état des lieux de l'industrie du tabac qui indique que les importations de tabac sont dominées, en Côte d'Ivoire, par deux principaux acteurs que sont l'Ivoirienne de Distribution de Tabac (IDT) et Afrique Tabac. Les exportations nettes de tabac sont restées fortement négatives sur toute la période 2006 – 2010 impliquant ainsi d'importantes sorties de devises.

Troisièmement, l'analyse faite de la fiscalité relative au tabac permet d'identifier quatre (04) taxes qui frappent les produits du tabac. Il s'agit : de la taxe sur la valeur ajoutée, de la taxe spéciale sur les produits du tabac (droits d'accises), de la taxe spéciale sur le tabac pour le développement du sport et de la taxe de solidarité et de lutte contre le sida. A ces différentes taxes, s'ajoutent les droits et taxes perçus sur les importations de tabac.

Enfin, les données sur la prévalence du tabagisme au niveau national sont manquantes ainsi que celles sur le coût du tabagisme. Il n'y a pas d'informations sur les coûts supportés par les employeurs (absentéisme et baisse de productivité liés au tabagisme) ainsi que sur les coûts indirects associés au tabagisme passif. De même, il n'existe pas de statistiques officielles détaillées sur les tabaculteurs.

Les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- 1- augmentation des taxes sur le tabac en tenant compte du contexte régional ;
- 2- Identification et taxation des produits non industriels du tabac, encore ignorés dans la législation ivoirienne ;
- 3- amendements au niveau du nouveau code des investissements tendant à exclure l'industrie du tabac du bénéfice du régime incitatif ;
- 4- affectation des recettes fiscales sur les produits du tabac à la lutte anti-tabac ;
- 5- application effective des dispositions réglementaires existantes en matière de lutte anti-tabac ;

.

- 6- mise en place d'une base de données pour suivre le phénomène du tabagisme. 7